



## RANDONATURE.CH

### Guide des batraciens de Suisse romande

#### Grenouille rieuse (*Rana ridibunda*)

**Famille:** Ranidae

**Répartition:** Dans toute la Suisse jusqu'à 800 m.

**Description:** Moyenne à grande grenouille à dos vert olive à brun orné d'un pli brun sur les côtés, de grandes taches foncées irrégulières et fréquemment d'une ligne vert clair au centre. Son ventre est blanchâtre avec des taches plus foncées. La grenouille rieuse possède des sacs vocaux pairs (un de chaque côté de la gorge).



Les adultes peuvent mesurer jusqu'à 13 cm.

**Différenciation des sexes:** Il est difficile de distinguer les mâles des femelles. Cependant, les membres avant des mâles sont un peu plus robustes. En phase de reproduction, les mâles présentent des pelotes nuptiales (protubérances) foncées sur les pouces.

**Habitats:** -Hibernation: de octobre à mars principalement au fond des plans d'eau.

-Reproduction: de avril à juin dans les grandes zones marécageuses et les gravières. La grenouille rieuse connaît une période d'activité d'un mois entre l'hibernation et la reproduction.

-Estivage: de juin à octobre dans le même type de milieux. Les périodes indiquées ci-dessus peuvent légèrement varier.



**Confusions:** Crapaud calamite: La ligne verte au milieu du dos peut prêter à confusion. Néanmoins, la peau du crapaud calamite est verruqueuse contrairement à celle de la grenouille rieuse.

Grenouille de Lessona ou Petite Grenouille verte: La tête de la grenouille de Lessona est fréquemment vert clair (presque fluo) alors que celle de la grenouille rieuse est plus foncée (voire brune). L'intérieur des cuisses est jaune orangé chez la grenouille de Lessona, blanchâtre chez la grenouille rieuse.

Crapaud commun: Ces deux espèces peuvent présenter une couleur beige tachetée de brun. Néanmoins, leur texture permet de les différencier: verruqueuse chez le crapaud commun et lisse à légèrement rugueuse chez la grenouille rieuse.

**Protection:** Cette espèce a été introduite en Suisse. Il ne s'agit donc pas d'une espèce indigène et elle n'est donc pas protégée.

**A savoir:** Cette espèce a été introduite des pays de l'est et s'est implantée d'abord dans les régions de plaine de Suisse romande. Elle concurrence occasionnellement, voire remplace des espèces locales. Cette espèce constitue donc un risque écologique pour certaines espèces de batraciens.

